

Paris le 13 janvier 2020

Motion sur les épreuves communes de contrôle continu (E3C) du baccalauréat prévues en février

Réunis en assemblée générale, nous refusons de participer à l'organisation des épreuves d'E3C prévues en février dans les conditions actuelles qui ne respectent ni les élèves ni le personnel enseignant et administratif responsables de leur mise en œuvre :

En effet, nous constatons à ce jour une situation de désorganisation absolue des services académiques pour la mise en place de cet examen :

- les banques de sujets, ouvertes très récemment au-delà du calendrier prévu, montrent que la constitution des sujets s'est faite dans la précipitation, conduisant à des erreurs comme en Espagnol où dans un sujet proposé les élèves sont invités à rédiger un argumentaire POUR les inégalités entre les sexes. En langue, les documents audio/video ne sont pas tous finalisés et exigent un montage dans l'établissement, les applications numériques nécessaires notamment à la correction ne fonctionnent pas toujours correctement,
- le choix des sujets nationaux n'est pas cohérent dans de nombreux cas avec les progressions des enseignants voire avec le programme officiel.
- le ministère impose aux établissements d'organiser ces épreuves tout en réduisant leur impact sur des suppressions de cours. Les modalités pratiques de passation de ces épreuves risquent de ne pas correspondre à la norme nécessaire pour un examen (banalisation des cours, un seul élève par table, deux surveillants pas salle, convocations nominatives, un numéro par élève, anonymat, tiers temps, etc.).
- une indemnité ridiculement modeste (50 Euros par groupe de copies, soit approximativement 1,5 Euro/copie) est prévue pour la correction des copies et aucun temps de concertation entre les collègues n'est proposé alors que ceux-ci doivent choisir un sujet sur une plateforme et concevoir le corrigé de manière collective. Par ailleurs, la numérisation de l'ensemble des copies par le personnel administratif de chaque établissement, sans moyen supplémentaire alourdit également leur travail.

Par ailleurs, le mouvement de grève de très grande ampleur pour la défense d'un système de retraite équitable et solidaire a conduit à la suppression de nombreuses heures d'enseignement, de telle sorte que les conditions pour préparer correctement nos élèves à ces épreuves, comme d'ailleurs dans d'autres établissements scolaires ne sont pas réunies et conduirait à une inégalité de traitement des élèves .

C'est pourquoi nous avons demandé, comme la quasi-unanimité des organisations syndicales ainsi que la FCPE, l'annulation des épreuves prévues en février au lycée Voltaire.

Si tel n'était pas le cas, dans de telles conditions de désorganisation et d'injustice, nous ne voulons pas nous rendre complices d'un simulacre d'examen. Nous refuserons de prendre part à ces épreuves en ne participant pas à la surveillance, en soutenant les équipes disciplinaires qui ne veulent pas choisir les sujets et refuseraient de corriger les copies.

**L'assemblée des enseignants du lycée Voltaire,
avec les sections syndicales SN FO LC, SNES et SUD-éducation, SE-UNSA.**